



santé  
famille  
retraite  
services

DES CHARENTES

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHE  
PROCEDURE ADAPTEE**

*(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)*

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

**N° du marché MSA : 1617-11-012**

**1 - Dénomination et adresse du Pouvoir Adjudicateur :**

Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes (MSA)  
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis  
17106 SAINTES Cedex  
tél : 05 46 97 50 50  
fax : 05 46 92 56 21

**2 - Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur :**

M. le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes

**3 - Objet du marché / Codes CPV :**

La présente consultation a pour objet l'achat de 3 photocopieurs « faibles & moyen volumes » et leur contrat d'entretien.

Le marché inclut la reprise du matériel réformé.

Codes CPV = 30121100-4 & 50313200-4

**4 - Durée du marché :**

Le marché fournitures s'étalera de la date de notification d'attribution du marché au **15 Novembre 2011** date limite de livraison des machines.

La maintenance quant à elle portera sur la période courant de la signature du contrat au **31 Décembre 2016**.

**5 - Forme du marché et type de procédure:**

Le marché est constitué sous forme d'un lot unique.

La procédure engagée est régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics (**procédure adaptée**).

**6 - Sous-traitance/ Co-traitance :**

La sous traitance et la co-traitance ne sont pas souhaitées dans le cadre de ce marché. Néanmoins, elles peuvent être autorisées **sous réserve de l'accord préalable de la MSA** (*les mêmes justificatifs que ceux exigés du prestataire devront alors être produits*)

**7 - Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant):**

- 1) conformité du matériel proposé au descriptif du Cahier des Charges et fonctionnalités offertes en apports supplémentaires éventuels (coef 5)

- 2) valeur qualitative du matériel et de la maintenance (références, engagement sur la disponibilité des pièces de rechange, etc...) / performances en matière environnementale (coef 5)
- 3) qualité de service : délais de livraison, SAV, garantie, rapidité d'intervention en cas de dysfonctionnement (coef 4)
- 4) prix d'acquisition et de maintenance (coef 3)

#### **8 - Renseignements administratifs et techniques :**

Tous renseignements d'ordre administratif ou technique sont à solliciter auprès de :

MSA des Charentes  
Service P.A.L.E - Responsable Pierre PAPON  
Fief Montlouis  
17106 SAINTES CEDEX.  
Dossier suivi par Mme Joëlle MARTIN  
Tél :05.46.97.53.30  
Fax :05.46.92.56.21  
courriel : infomp@charentes.msa.fr

#### **9 - Date limite de réception des candidatures / Remise des offres :**

La date limite du dépôt de remise des offres est le **9 Septembre 2011 à 17h.**

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par pli **recommandé avec accusé de réception**
- par dépôt à l'accueil de la MSA (ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h).

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES**  
**Service Achats**  
1Bd, Vladimir - Fief Montlouis  
17106 SAINTES CEDEX

et les mentions suivantes : « **MARCHE PUBLIC** » - **NE PAS OUVRIR**  
« **Fourniture de 3 photocopieurs & leur contrat d'entretien** »

Les entreprises non retenues seront informées **au plus tard le 30 Septembre 2011.**

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP)

#### **10 - Présentation des offres de candidature :**

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra, outre les documentations remises au titre des documents techniques, être obligatoirement accompagnée :

**soit : des formulaires DC1 & DC2** (disponibles sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics »),

**soit : des documents mentionnés ci après :**

- art 44-1° : si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- art 44-2° : une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).

**En outre : Les attestations d'assurances de responsabilité civile en cours de validité**

### **11 - Justificatifs à produire par l'attributaire :**

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire (art 46-I-1<sup>o</sup> e t 2<sup>o</sup>), au plus tard à la date fixée par la MSA, les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail ou formulaire DC6
- les attestations fiscales et sociales au 31/12/N-1 ou formulaire DC7 (disponible sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics ») : obligations sociales et fiscales

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

### **12 - Délais de paiement :**

Après acceptation du marché, et réalisation par le prestataire de ses engagements contractuels validés par la MSA, règlement dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception des factures.

### **13 - Date d'envoi de l'avis à la publication :**

**18 Août 2011**